



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question écrite n° 71642

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation particulièrement dramatique en Haïti suite au récent séisme. Face à cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, la France a rapidement su se mobiliser et apporter son aide et son soutien. Néanmoins, dans une région soumise à de nombreux cyclones, il est probable que la situation dramatique perdure de longs mois et années pour de nombreux Haïtiens privés de toit. La question de la reconstruction se pose donc avec une particulière acuité. C'est pourquoi, outre l'aide d'urgence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens et les modalités que la France entend mobiliser envers Haïti dans le cadre de cette phase de reconstruction.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, la France a apporté immédiatement son aide et son soutien à Haïti après la catastrophe du 12 janvier. Elle a consacré 24 MEUR à son aide humanitaire d'urgence. Cette période de secours d'urgence est désormais, pour l'essentiel, terminée et elle laisse place à la phase de stabilisation. Il est nécessaire de continuer à apporter une aide humanitaire aux personnes sans abri dont le nombre est estimé à plus d'un million. Parallèlement à l'action de la communauté internationale et à celle des acteurs non gouvernementaux (ONG, collectivités locales et entreprises), le Président de la République a décidé de faire acheminer en Haïti des moyens d'hébergement ou d'abris temporaires pour plus de 200 000 personnes (tentes et bâches). 110 véhicules (police et protection civile) seront envoyés dans quelques jours, par cargo, à Port-au-Prince. Ce matériel arrivera vers la mi juin, avant le début de la période cyclonique. Des formations seront dispensées sur place. La phase de reconstruction a débuté. Lors de son déplacement en Haïti, le 17 février, le Président de la République a annoncé quelque 45 mesures et un effort budgétaire total de 326 MEUR, ce qui place la France à un niveau élevé parmi les contributeurs. Les principales mesures sont destinées à aider à la reconstruction de l'État, à favoriser le développement du pays, à contribuer à rebâtir les infrastructures sanitaires et à développer une offre de soins notamment pour les populations les plus défavorisées, à relancer le système éducatif, à soutenir la relance économique et à restaurer le patrimoine haïtien. Enfin, la France a joué un rôle clé dans la préparation de la conférence des donateurs qui s'est tenue, à New York, le 31 mars, notamment en organisant à Fort-de-France, le 23 mars dernier, une conférence des villes et régions du monde pour Haïti.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71642

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1532

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 6905